



METTEZ-VOUS AU VERT ! NOTICE de COTATION



www.terresens.com | www.immoe.fr

 N°Vert 0 800 880 880



L'ENGAGEMENT VERT, EST D'ABORD ET AVANT TOUT UNE DÉMARCHÉ RESPONSABLE, PERSONNELLE ET VOLONTAIRE.

La cotation qui suit n'aboutit donc pas forcément à l'attribution d'un label, mais pour autant, elle sera effectuée de manière réelle et sincère, pour un immobilier plus sain, plus respectueux de l'environnement, pour nous et pour les générations futures....

Vous retrouverez ci-après le détail des 6 THÈMES sur lesquels porte notre cotation :

- APPROCHE ARCHITECTURALE
- CHANTIER À FAIBLES NUISANCES
- CHOIX CONSTRUCTIFS
- GESTION DES ÉNERGIES
- GESTION DE L'EAU
- BIEN-ÊTRE ET SANTÉ

Ainsi que le détail des **30 POINTS** vous permettant d'apprécier votre niveau de cotation.

La cotation définitive sera le fruit d'une réunion contradictoire entre les différents acteurs du projet, notamment entre le Maître d'Ouvrage, l'architecte, le(s) rédacteur(s) du descriptif des travaux, et les équipes du Groupe TERRÉSENS dans l'esprit de cette démarche commune et volontaire.

Pour info : le projet idéal (qui n'existe pas !) est coté 150 points.

Un projet de résidence de tourisme **TERRÉSENS by MMV** devra obtenir une cotation minimale de 95 points.
Tous les autres projets commercialisés par **IMMOÉ** devront obtenir une cotation minimale de 50 points.

Enfin, après cotation définitive et en fonction de l'implication du Maître d'Ouvrage, cette cotation pourra être assortie d'un label tel que : Habitat et Environnement, ECOLABEL, HQE, HPE, NF logements, etc.

L'équipe de TERRÉSENS accompagnera le maître d'ouvrage dans ses démarches administratives.

Amicalement Vert !
Géraud CORNILLON

DÉMARCHE N° 5 GESTION DE L'EAU

A B C D E F

- 20- Maîtrise des consommations d'eau dans les parties communes : sous-compteurs, domotique, etc.
- 21- Maîtrise des consommations d'eau dans les parties privatives : réducteurs de pression, mitigeurs, etc.
- 22- Qualité des équipements individuels et collectifs...
- 23- Récupération des eaux de pluie, arrosage rationalisé...

DÉMARCHE N° 6 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ

- 24- Niveaux d'isolation acoustique intérieure et extérieure
- 25- Optimisation du confort thermique en hiver et en été
- 26- Système de ventilation : simple flux (C) et double flux (A)
- 27- Tri sélectif dans les parties privatives et/ou communes
- 28- Niveau d'équipement des infrastructures communes : piscine, SPA, aire de jeux, etc.
- 29- Traitement qualitatif des espaces verts : jardins, prairies, etc.
- 30- Gestes « verts » d'information auprès des résidents

COTATION DU PROJET

- A= 5 PTS - EXCELLENT
- B= 4 PTS - TRÉS BON
- C= 3 PTS - BON
- D= 2 PTS - MOYEN
- E= 1 PT - INSUFFISANT
- F= 0 PT - INEXISTANT

PROGRAMME «IDÉAL» = 150 PTS

Note minimale requise pour agrément PROJETS DIVERS = 50 PTS

Note minimale requise pour agrément TERRÉSENS **by MMV** = 95 PTS

DÉMARCHE N° 1 APPROCHE ARCHITECTURALE

1- IMPACT DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT AU SENS GLOBAL



L'impact environnemental du bâtiment est mesuré suivant 3 facteurs :

1. Le niveau de pollution, la consommation d'énergie et l'épuisement des ressources naturelles causés par la production et le transport des matériaux.
2. La pertinence climatique des matériaux et les solutions architecturales qui détermineront la consommation d'énergie et le confort environnemental.
3. Les équipements techniques et écologiques qui détermineront l'autonomie et l'empreinte Environnementale en terme d'eau, d'énergie et de traitement des déchets.

COTATION IMMOÉ : de A à D (E, F éliminatoires)

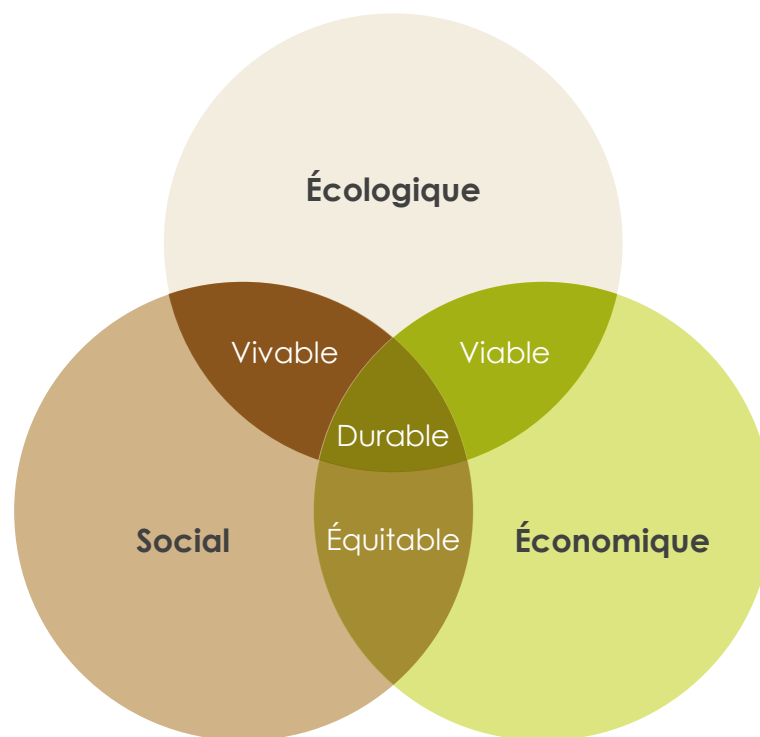
En fonction du projet et d'une notice expliquant de façon détaillée les mesures prises par l'architecte du programme pour réduire au mieux l'impact du projet sur l'environnement.

2- ENSEMBLE DU CYCLE DE VIE DU PRODUIT : BASE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Développement durable :

« Le développement durable est un mode de développement économique cherchant à concilier les progrès économique et social et la préservation de l'environnement, considérant ce dernier comme un patrimoine à transmettre aux générations futures. Le principe du développement durable consiste à développer ces activités en tenant compte de leurs impacts à court, moyen et long termes sur l'environnement.

Le développement durable implique une bonne coordination et une totale transparence entre tous les acteurs de la filière et un appui des organisations politiques. »



COTATION IMMOÉ : de A à F

En fonction de la position du projet vis-à-vis du graphique selon un mode de calcul du développement durable.

3- IMPLANTATION EN ZONE SAIN ET RAPPORT GÉOBIOLOGIQUE

Le Maître d'Ouvrage réalisera une analyse des atouts et des contraintes du site, à l'appui de divers documents :

- les vues et plan masse, planimétrie, altimétrie, relevés du terrain, consistance des sols et sous-sols
- identification des exigences légales et réglementaires, les documents d'urbanisme (RNU, POS, PLU et leurs annexes, sites classés, fouilles archéologiques, monuments historiques, zone protégée, certificat d'urbanisme, etc.)
- le climat (ensoleillement, pluviométrie, rose des vents) et les éventuels écosystèmes remarquables du site (cours d'eau, arbres, etc.)
- les contraintes et spécificités locales (voisinage, mixité sociale, patrimoine culturel, modes constructifs)
- les éventuelles nuisances (acoustiques, olfactives, visuelles, etc.)
- les risques naturels et technologiques pouvant concerner l'opération (PPRNT, PPRS, PPRI)
- les ressources locales (matériaux, réseaux de distribution, transports, énergies, etc.)
- les éventuelles pollutions (air, sol et sous-sol, nappes phréatiques, champs électromagnétiques, etc.)
- les modalités de collectes des déchets (flux des collectes, modalités de collecte, nature et volume des contenants, dispositifs)

En cas de constructions ou d'activités existantes appelées à être démolies :

- la typologie et les principales caractéristiques (surfaces, installations techniques) du bâti existant
- les informations sur le bâtiment (année de construction, qualités techniques et sanitaires des ouvrages)
- les réseaux enterrés existants et aériens
- l'historique des activités si possible.

COTATION IMMOÉ : de A à F

Le Maître d'Ouvrage devra réaliser avec l'architecte du projet une notice à destination de tous, notamment des futurs acquéreurs sur les points du thème visé ci-dessus. Le détail et l'argumentation de la notice feront l'objet d'une cotation de A à F.

A noter : l'étude Géobiologique est facultative.



4- ORGANISATION DU CHANTIER

Dans le cadre du *Management Environnemental de l'Opération*, le Maître d'Ouvrage définit son engagement politique en matière d'objectifs environnementaux.

Cette orientation doit faire l'objet d'un engagement de la part des différents acteurs du chantier : maître d'œuvre, entreprises, OPC (Organisation, Planification, Coordination), coordinateur SPS.

Le « *Chantier Propre* » nécessite une organisation et une préparation dès la phase de conception prenant en compte le respect de l'environnement et des riverains. Afin de limiter les impacts environnementaux, le chantier sera étudié dès la phase « conception du projet » (plans d'aménagement avec positionnement des zones de stockage, points de livraison des énergies et fluides, flux divers, base vie, limites de chantier).

Le rôle de chaque intervenant est précisé dans la rubrique « *MEO – Management Environnemental de l'Opération* ».

L'évaluation se limitera à s'assurer que le Maître d'Ouvrage est en mesure de rédiger un document sur ses « intentions » en matière de chantier propre. Ce document écrit et rédigé par le Maître d'Ouvrage devra préciser ses objectifs et les modalités envisagées pour les atteindre.

COTATION IMMOÉ : de A à D (E, F éliminatoires)

En fonction du cahier MEO



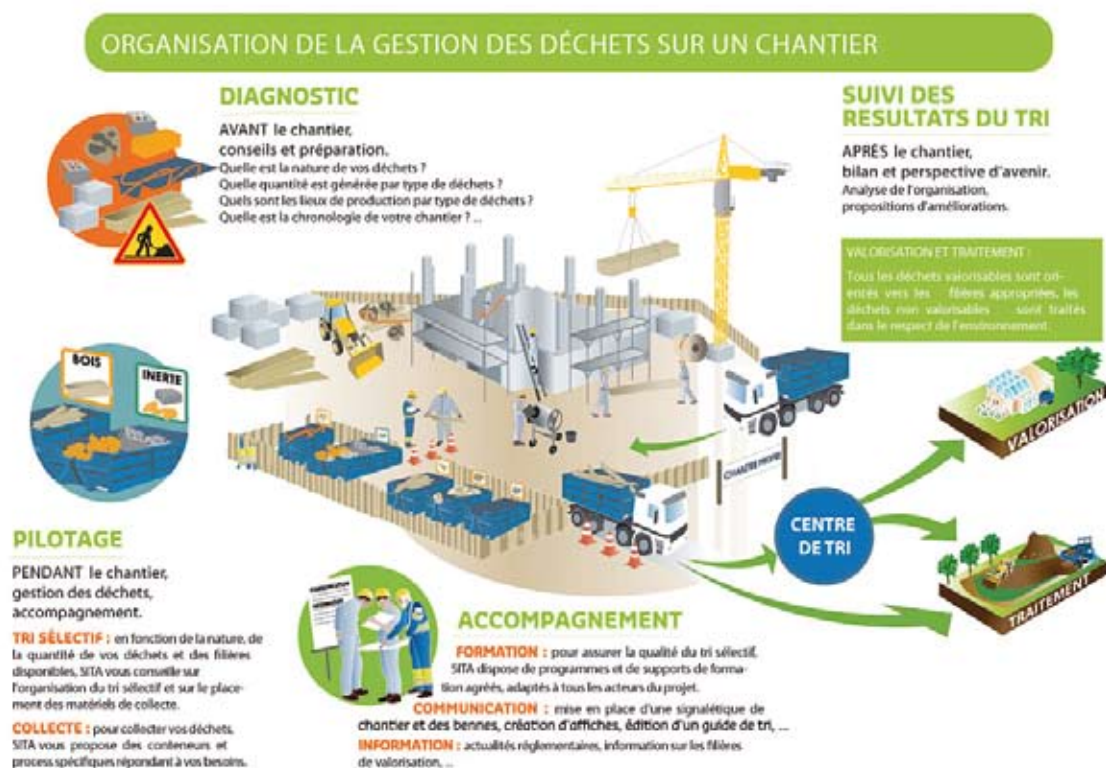
5- GESTION DES DECHETS DURANT LES TRAVAUX

Cela représente un engagement du Maître d'Ouvrage sur un certain nombre de points listés ci-dessous. Cet engagement devant être communiqué à l'ensemble des acteurs du chantier :

1. Décider d'appliquer les principes de bonne gestion des déchets du BTP.

2. Demander aux équipes d'ingénierie (Maître d'Oeuvre, économiste, coordonnateur SPS, etc.) d'intégrer la gestion des déchets dès la conception, par le choix des matériaux utilisés et la rédaction des clauses spécifiques dans les contrats de travaux. Il s'agit aussi d'assurer l'équilibre déblais/remblais, de privilégier l'utilisation de matériaux recyclés et de préparer le chantier.

3. Faire vérifier que les entreprises appliquent les clauses spécifiques, organisent les chantiers, évitent les mélanges dans les déchets, assurent le suivi des déchets issus du chantier.



COTATION IMMOÉ : de A à F

S'applique au préalable sur l'engagement du Maître d'Ouvrage et sur la qualité de la notice établie par ou sur sa demande.

6- REDUCTION DES NUISANCES SONORES ET VISUELLES DURANT LE CHANTIER

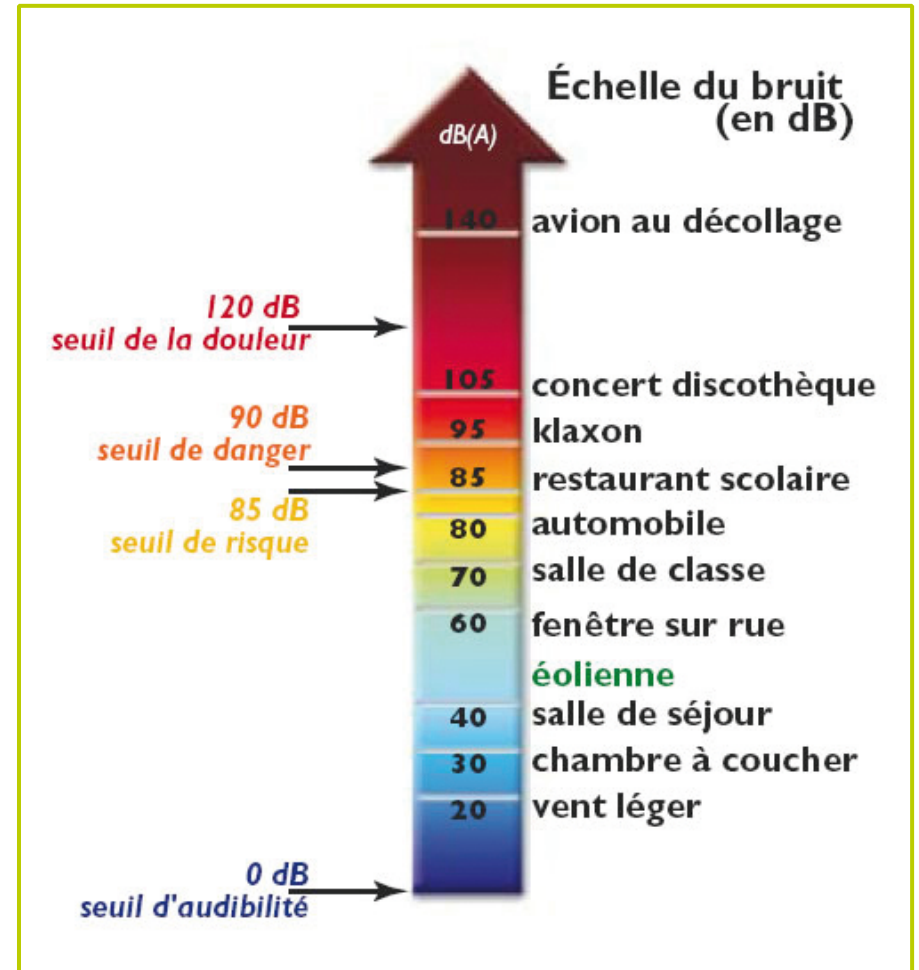
Sensibilisation du personnel de chantier :

La sensibilisation du personnel de chantier doit porter à la fois sur les nuisances sonores vis-à-vis d'autrui et sur les risques encourus pour leur propre confort et santé.

Les intervenants exposés sur le chantier à des émissions sonores devront être informés et formés conformément à l'article R.232-8-5 du Code du travail. Le personnel de chantier devra être sensibilisé sur les impacts des nuisances sonores vis-à-vis des riverains et prendre en compte les exigences du voisinage (écoles, crèches, hôpital, etc.).

COTATION IMMOÉ : de A à F

Rédaction d'une notice à l'attention de tous les acteurs du chantier sur les nuisances sonores et plus globalement sur l'ensemble des mesures pouvant être prises par le Maître d'Ouvrage dans ce sens.



7- INFORMATION AUPRÈS DU VOISINAGE

Le Maître d'Ouvrage ou son représentant se rapprochera de la collectivité locale concernée pour connaître le moyen le plus approprié pour diffuser l'information aux riverains. Celle-ci doit comporter les éléments suivants :



1. L'architecture du bâtiment (parking, zones paysagées, hauteur du bâtiment, nature des façades, orientations, etc.)
2. L'activité prévue dans le futur bâtiment (logements collectifs, maisons individuelles, commerces, etc.)
3. Le déroulement du chantier (les principales phases, le planning) et les précautions qui seront mises en œuvre pour limiter les impacts sur l'environnement, les moyens utilisés (grues, engins de terrassement, etc.), les principales nuisances et leur durée estimée (trafic, bruit, poussières, etc.)
4. Un point de contact direct avec le Maître d'Ouvrage (adresse mail ou numéro de téléphone).

Le Maître d'Ouvrage désignera la personne responsable de l'information des riverains et du traitement des réclamations de ces derniers.

COTATION IMMOÉ : de A à F

Le Maître d'Ouvrage devra réaliser ou faire réaliser une notice et un dossier reprenant les points ci-dessus et les mettre à disposition de la collectivité.

8- NETTOYAGE DU CHANTIER



Chaque entreprise s'engage au quotidien à maintenir la propreté du chantier et doit s'assurer du respect des instructions de l'article 99.7 du Règlement Sanitaire Départemental :

1. Propreté de la voie publique et lieux où sont exécutés les travaux en dehors et en rapport avec le chantier.
2. Clôture entourant le chantier ouvert sur la voie publique assurant une protection et une interdiction d'accès à toute personne étrangère au chantier.

Le Maître d'Ouvrage ou son représentant mettra en place les procédures suivantes :

1. L'installation d'un dispositif de nettoyage des roues des camions (poste d'arrosage ou mise en place d'un débourbeur, avec traitement, voire récupération des eaux sales).
2. Le nettoyage régulier du chantier et des voies d'accès.

COTATION IMMOÉ : de A à F

Le Maître d'Ouvrage devra réaliser ou faire réaliser une notice reprenant les points ci-dessus et en informer les différents acteurs du chantier.

9- UTILISATION DE MATÉRIAUX RENOUVELABLES

exemples non exhaustifs

Le bois

On trouve difficilement plus renouvelable que le bois, le matériau le plus écolo qui soit...

À condition, bien sûr, de s'approvisionner localement et non dans une forêt exotique et menacée. Les bois locaux ont un coût énergétique faible en transport, en usinage et en mise en œuvre. Recyclable en totalité après usage, le bois s'intègre parfaitement dans le paysage.



La brique

La brique est un mélange de terre, d'air, d'eau et de feu.

La brique peut être pleine ou creuse. Certaines briques ne contiennent ni solvants ni composés gazeux et sont de ce fait recyclables à 100% et non toxiques. La brique est un excellent isolant phonique et offre un confort thermique réversible hiver/été.



COTATION IMMOÉ : de A à F

En fonction de l'usage de matériaux renouvelables et des choix constructifs du Maître d'Ouvrage.

10- ISOLATION NATURELLE

exemples non exhaustifs

Les isolants naturels sont des produits d'origine végétale, animale ou minérale. Au-delà de leurs performances thermiques et/ou acoustiques, ils se distinguent par leurs caractéristiques environnementales.

La laine de bois, produit élaboré à partir de fibres et de lignines de bois.

Présentée sous forme de rouleaux, de panneaux ou en vrac, la laine de bois se place comme un isolant très performant s'adaptant à tous les supports. Performant sur le plan thermique, perméable à la diffusion de vapeur d'eau, sain et inoffensif pour ceux qui l'installent, recyclable, cet isolant se distingue également par sa longue durée de vie.

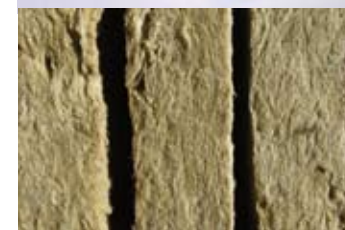
La laine de verre est obtenue par fusion, centrifugation et soufflage de verre de récupération jusqu'à obtention d'un matelas de laines enchevêtrées, qui emprisonnent l'air. Elle se présente sous forme de rouleaux ou de panneaux. Elle est utilisée pour l'isolation des combles, des cloisons, des bardages et des planchers.

La ouate de cellulose

Les produits isolants à base de cellulose sont fabriqués à partir de journaux recyclés ou encore des coupes de papiers neufs d'imprimerie. Le papier est moulu, puis mélangé à du sel de bore (additif inoffensif). Cet ajout permet de rendre la cellulose ignifuge et résistante aux insectes et aux moisissures. La ouate de cellulose est commercialisée soit en flocons pour une utilisation en vrac (par déversement ou insufflation), soit sous la forme de panneaux isolants semi-rigides.

COTATION IMMOÉ : de A à F

En fonction des matériaux retenus par le Maître d'Ouvrage.



1.1- UTILISATION DE PRODUITS RECYCLÉS

exemples non exhaustifs

Le linoléum,



à ne pas confondre avec le PVC, est composé d'huile de lin, de résines naturelles, de farines de bois, de pigments et de charges minérales, sur un support en toile de jute. Que des ingrédients naturels, en somme ! Sa fabrication ne pollue pas, les colles utilisées ne sont pas toxiques et il est entièrement biodégradable. Le lino est naturellement antibactérien, antiseptique et antistatique.

Mobilier urbain extérieur

Groupe Signals 100 % plastique recyclé ou govaplast.



COTATION IMMOÉ : de A à F

En fonction de la réflexion du Maître d'Ouvrage d'utiliser au mieux des produits recyclés sur l'ensemble de la réalisation de son opération immobilière.

12- PRODUITS NATURELS

exemples non exhaustifs

Les peintures écologiques

Elles sont faites de matières minérales ou végétales naturelles : huile de lin, chaux ou caséine (un liant issu du lait). Elles sont biodégradables et peuvent s'adapter à tous les usages (cuisine, salle de bains).



La chaux

Issue de la cuisson du calcaire, la chaux est multi-usages : pour les mortiers, les enduits, les badigeons... Elle peut même entrer dans la composition de béton et ciment. La chaux s'accorde avec toutes sortes de supports, à l'intérieur comme à l'extérieur. Elle laisse respirer les murs.



COTATION IMMOÉ : de A à F

En fonction de la réflexion du Maître d'Ouvrage d'utiliser au mieux des produits naturels sur l'ensemble de la réalisation de son opération immobilière.

13- PERTINENCE DU CHOIX DE L'ÉNERGIE

Consiste en la rédaction d'un argumentaire expliquant les choix du Maître d'Ouvrage notamment en matière de chauffage en fonction du lieu d'implantation de la résidence et de son mode d'utilisation.

COTATION IMMOÉ : de A à F



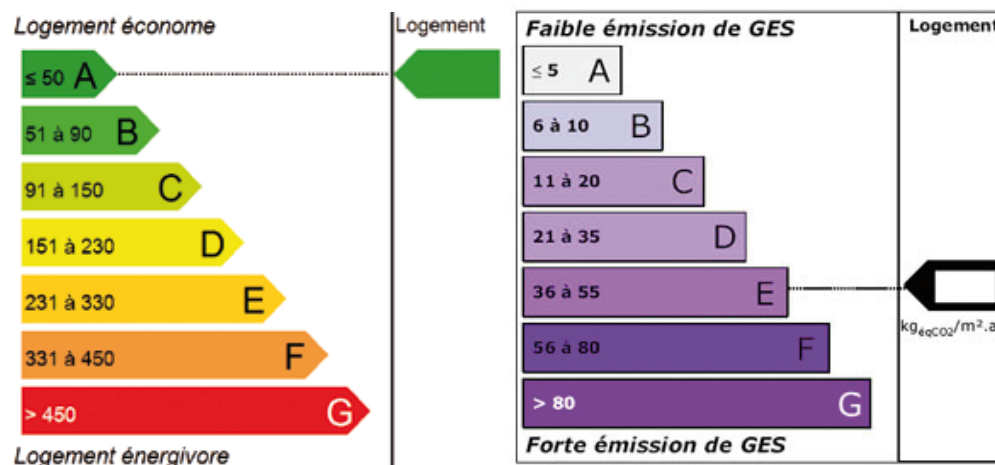
14- CLASSIFICATION SELON LES CRITÈRES DPE VISÉS

Ce document vise à informer de la performance énergétique et des économies d'énergie réalisables.

- une description des caractéristiques du bâtiment et de ses équipements thermiques,
- une estimation de la **consommation annuelle d'énergie** et de son coût avec un classement de la consommation au m² selon le principe de la « étiquette énergie »,
- l'indication de la **quantité de CO2** émise du fait de cette consommation avec un classement selon une « étiquette climat »,
- des recommandations pour maîtriser les consommations d'énergie.

COTATION IMMOÉ : de A à D (E et F éliminatoires)

En fonction de la notice expliquant les choix de chauffage, et pour le diagnostic au préalable en fonction des lettres visées.



15- APPORT D'ÉNERGIE SOLAIRE

Les panneaux solaires
ou photovoltaïques

COTATION IMMOÉ : de A à F



16- ÉNERGIES RENOUVELABLES



COTATION IMMOÉ : de A à F

Au minimum un projet solaire dans le programme puis, en fonction des possibilités et des choix d'implantation, mettre en place d'autres points d'énergie solaire tels que : portails, candélabres, appoint chauffage piscine, etc.

ET /OU

COTATION IMMOÉ : de A à F

Au minimum un projet d'équipement utilisant les énergies renouvelables : y compris l'application de l'offre EDF Équilibre + (électricité fournie par EDF provenant contractuellement d'une production «verte», sans émission de CO₂), éolien, solaire, etc.

17/18/19- CLASSIFICATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET PRIVATIFS / FUTURE GESTION OPTIMISÉE

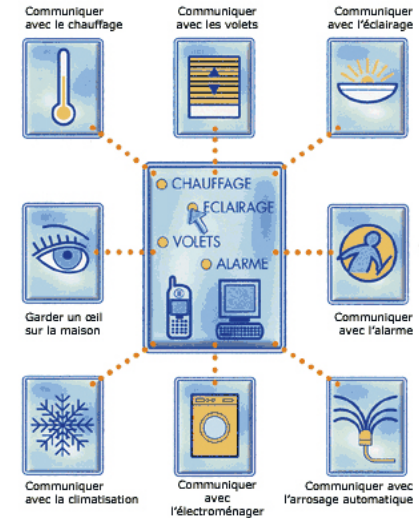
Energie	
Fabricant Modèle	Logo ABC 123
Économe	B
A	
B	
C	
D	
E	
F	
G	
Peu économe	
Consommation d'énergie kWh/an <i>Sur la base du résultat obtenu pour 24h dans des conditions d'essai normalisées</i>	350
<small>La consommation réelle dépend des conditions d'utilisation et de la localisation de l'appareil</small>	
Capacité de denrées fraîches	200
Capacité de denrées congelées	100
	* ****
Bruit (dB(A) par picowatt)	XZ
<small>Une fiche d'information détaillée figure dans la brochure</small>	
<small>Norme EN 153, mai 1999. Desclike n° 0000000000 relative à l'étiquetage des réfrigérateurs</small>	

Ci-dessous exemples à titre indicatif des cibles visées. Le Maître d'Ouvrage et son équipe pouvant proposer des variantes.

Domotique /portail solaire



Micro-ondes, machine à laver, sèche linge...

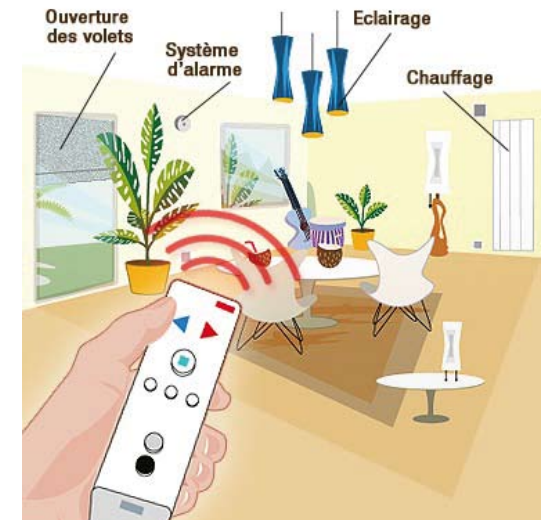


Pratiques, utiles, nécessaires, mais très gourmands en énergie, les appareils électroménagers représentent aujourd'hui 40% de la consommation d'électricité d'un ménage. Aujourd'hui, la plupart des grandes marques proposent des appareils économiques et écologiques, plus respectueux de l'environnement.

Contacteurs de fenêtres pour coupure chauffage ; arrêt du chauffage par clef de l'appartement, etc.

COTATION IMMOÉ : de A à F

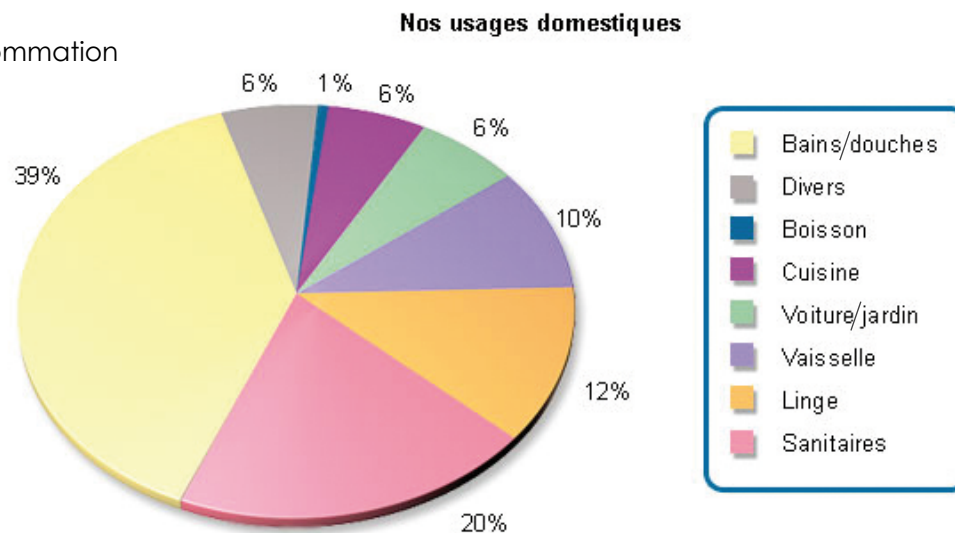
Sur l'emploi de la domotique, sur le classement des appareillages électriques et plus globalement sur la réflexion portée à l'optimisation des consommations énergétiques du projet.



20/21- MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'EAU

En France, la consommation domestique par habitant est de l'ordre de 137 litres d'eau par jour.

Exemple de la répartition de la consommation d'eau d'un ménage de 4 personnes.



- 1- Régulateur de pression.
- 2- Pommeau de douche avec aérateur. Il permet de réduire le débit en injectant de l'air dans l'eau.
- 3- Remplacer les robinets traditionnels par des mitigeurs.
- 4- WC double chasse d'eau - Ces systèmes feront **économiser 20 à 40 % d'eau** (plus que 6 à 8 litres d'eau par minute, contre 10 litres sans dispositif).



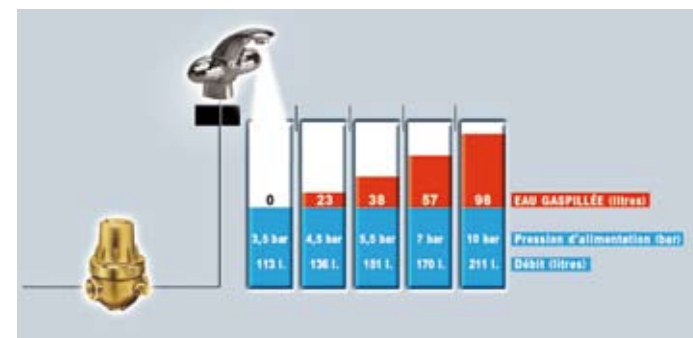
Le pommeau de douche ECOBEL Wood Shower dispose d'une tête économiseur d'eau et est conçu et produit sur des principes 100 % écologiques.

COTATION IMMOÉ : de A à D (E et F éliminatoires)

22- QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS

Moins de pression : exemple avec un robinet en fonctionnement pendant 10 mn.

COTATION IMMOÉ : de A à F



Aérateurs d'eau

En injectant de minuscules bulles d'air dans l'eau en sortie de robinet, la consommation est moindre avec un confort identique : le jet reste tout aussi efficace.

Limitateurs de débit d'eau

Les maisons modernes sont généralement équipées d'un réducteur de pression placé entre le compteur d'eau et les équipements sanitaires.

23- RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE

Elle est gratuite...

Elle est douce...

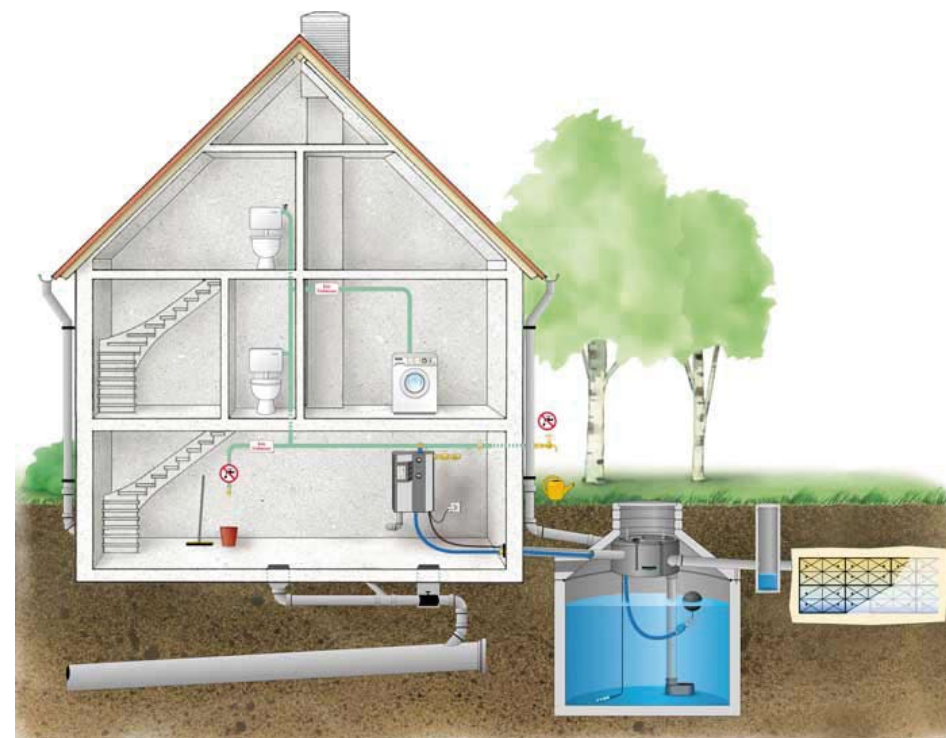
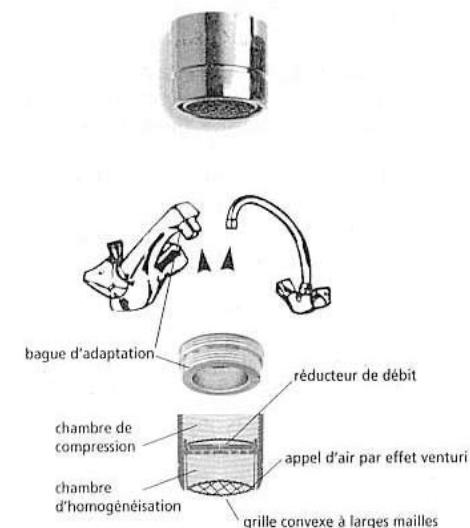
Pour réduire la consommation en eau potable...

Pour maîtriser la dépense en eau...

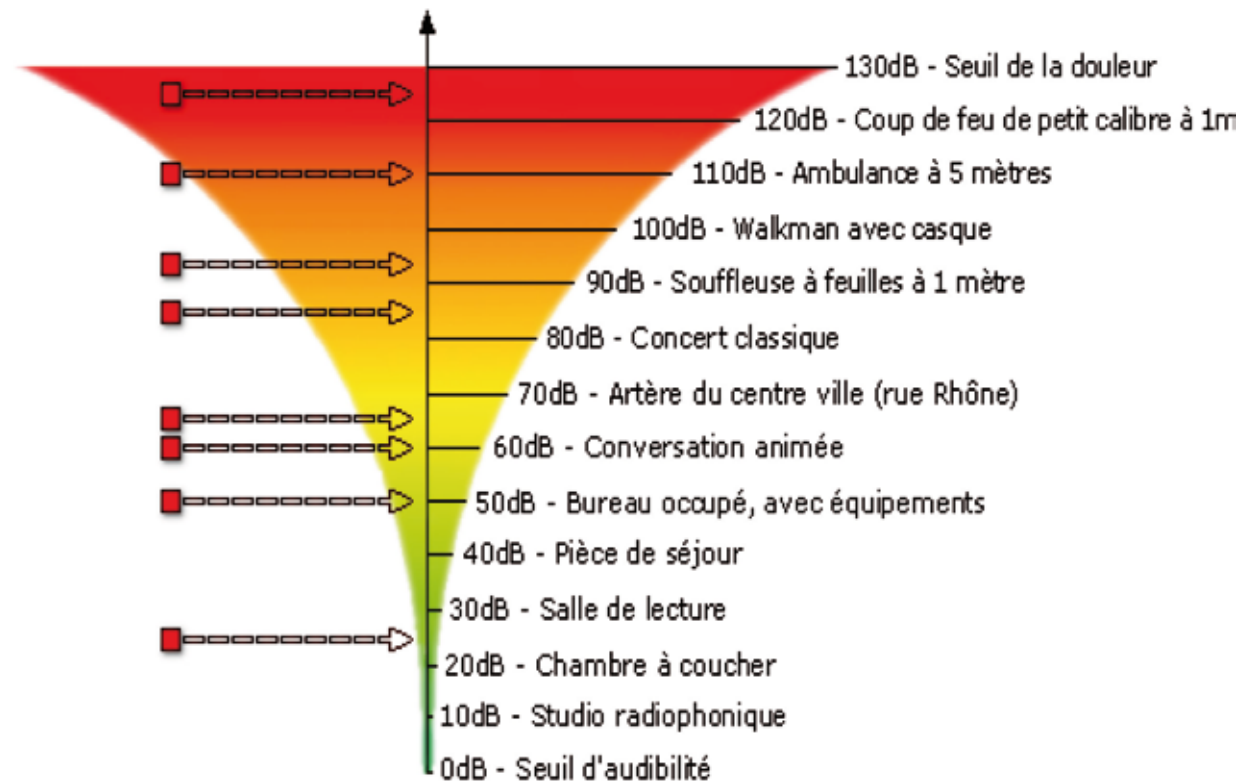
Pour avoir une réserve d'eau d'arrosage...

COTATION IMMOÉ : de A à F

Le Maître d'Ouvrage devra réaliser ou faire réaliser une notice reprenant les points expliquant en quoi le projet maîtrise au mieux les consommations d'eau.



24- NIVEAU D'ISOLATION ACOUSTIQUE



Le Maître d'Ouvrage ou l'architecte du projet réalisera une notice explicative sur les moyens employés pour maîtriser au mieux les nuisances phoniques. Il pourra faire intervenir un acousticien à tous les stades du projet sous forme d'études globales ou ponctuelles en prenant en compte les dimensions architecturales, fonctionnelles et économiques du projet (Diagnostic acoustique).

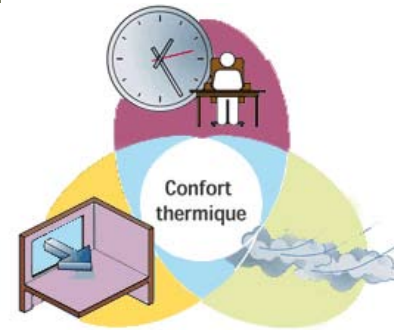
COTATION IMMOÉ : de A à F

Le Maître d'Ouvrage devra réaliser ou faire réaliser une notice reprenant les points expliquant en quoi le projet maîtrise au mieux les nuisances sonores.

25- OPTIMISATION CONFORT ÉTÉ/HIVER

Qu'est-ce que le confort thermique ?

« Ne pas avoir trop froid,
ne pas avoir trop chaud,



ne pas sentir de
courants d'air gênants. »

La recherche d'une ambiance de confort d'un point de vue thermique consiste à trouver un équilibre entre tous ces processus d'échanges thermiques, de manière à ce que les occupants des pièces du logement n'aient ni trop chaud, ni trop froid. Cette recherche doit également se faire en ménageant les consommations d'énergie.

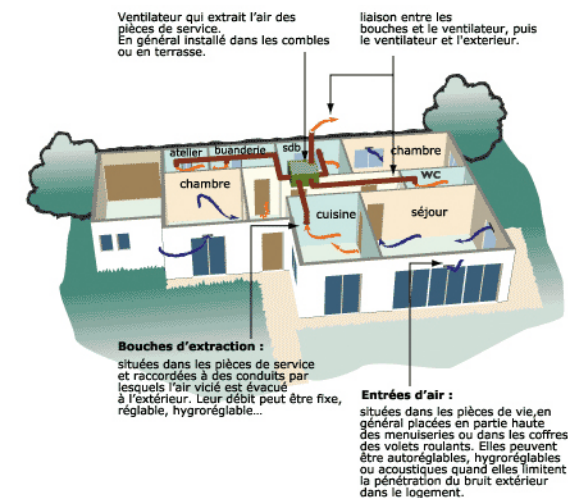
COTATION IMMOÉ : de A à D (E et F éliminatoires)

Le Maître d'Ouvrage devra réaliser ou faire réaliser une notice reprenant les points expliquant en quoi le projet maîtrise au mieux le confort thermique.

26- SYSTÈMES DE VENTILATION

La VMC simple-flux

Les VMC simple-flux auto réglables ont des débits d'air constants, quelles que soient les conditions extérieures (vent, pluie) et intérieures (nombre d'occupants, humidité). L'air frais venant du dehors traverse d'abord les pièces de séjour et les chambres et est évacué des pièces de service par un groupe d'extraction comportant un ventilateur.



LA VMC DOUBLE-FLUX

Ce système permet de limiter les pertes de chaleur inhérentes à la ventilation : il récupère la chaleur de l'air vicié extrait de la maison et l'utilise pour réchauffer l'air neuf filtré venant de l'extérieur. Un ventilateur pulse cet air neuf préchauffé dans les pièces principales par le biais de bouches.

COTATION IMMOÉ :

Ventilation simple flux : C

Ventilation double flux : A

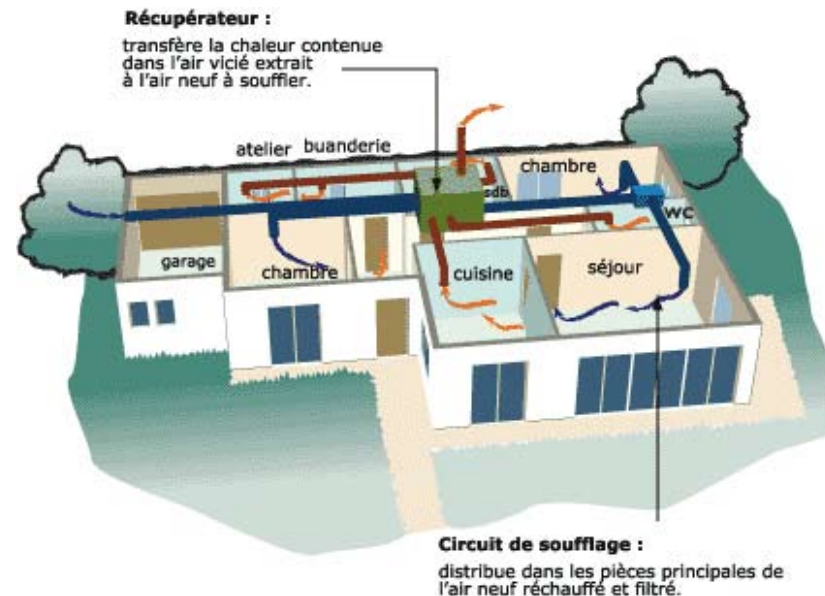
27- TRI SÉLECTIF

Intérieur : La poubelle à tri sélectif 3 bacs permettra d'organiser plus facilement le tri de vos déchets.



Extérieur : à organiser avec la commune et/ou le gestionnaire du projet.

COTATION IMMOÉ : de A à F



Collecte du bac bleu et jaune

Bouteilles en plastique



Bouteilles en plastique et flacons opaques

Boîtes métalliques, briques, cartonnettes, journaux



Boîtes de conserves, aérosols, barquettes, briques, suremballages, magazines



Collecte du bac vert

Bouteilles, pots, bocaux en verre



Collecte du bac marron

Tout le reste !



28- NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS DES INFRASTRUCTURES COMMUNES

Aire de jeux enfants



Piscine



Terrain multi-sports



29- TRAITEMENT QUALITATIF DES ESPACES VERTS

Aménagements extérieurs



Espace vert détente



Jardin fleuri

COTATION IMMOÉ : de A à F

Sur appréciation du volet paysagé et de la notice de l'architecte paysagiste.

Pourquoi un produit écologique ?

• Et si on vivait autrement ?

Régulièrement, nous voyons ou lisons des reportages sur les problèmes liés à l'environnement : réchauffement de la planète, pollution, diminution des ressources en énergie, etc. Nous prenons conscience que c'est à chacun de nous d'agir pour préserver notre planète, pour une meilleure qualité de vie, et pour nos enfants.

" Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. " , Antoine de St Exupéry

• Quelles sont nos attentes ?

La santé, l'équilibre, le bonheur et l'avenir de notre famille dépendent aussi de nos gestes quotidiens, de nos comportements parfois anodins. Si tout le monde y met un peu du sien, nous arriverons à préserver l'environnement et les ressources naturelles pour que les générations futures puissent en profiter. Pour cela, nous devons revoir certains de nos comportements, afin de réduire les gaspillages. Cela passe également par le choix de produits plus respectueux de la nature, dans leur fabrication, leur utilisation et leur rejet en déchets. Beaucoup d'entre nous sont prêts à faire cet effort, mais nous attendons aussi que ces produits ne soient pas plus chers que les autres, et qu'ils soient disponibles dans nos lieux habituels d'approvisionnement à proximité de notre domicile.

" Vous pouvez aider très efficacement la planète en consommant différemment. "

• Comment s'y retrouver ?

À ce jour, beaucoup de produits annoncent qu'ils sont respectueux de l'environnement, verts, ou écologiques... Mais, il n'est pas toujours évident de comprendre les différents sigles ou affirmations figurant sur les produits. Nous avons besoin d'être rassurés sur les indications garantissant un produit écologique et ainsi, faire la différence avec des arguments purement marketing du fournisseur.

• Privilégiez toujours les produits porteurs de normes ou de labels

Ce sont des démarches volontaires du fournisseur pour développer des produits répondant à des critères stricts pour respecter l'environnement. Les produits Bio qui portent le **label AB** doivent contenir au moins 95% d'ingrédients issus de l'Agriculture Biologique, c'est à dire sans OGM, sans engrais chimiques, ni pesticides. Ce label garantit les composants et la fabrication de ces produits, mais il n'y a aucune certitude pour que l'utilisation et le rejet aient moins d'impact sur l'environnement.

Le **label NF Environnement** officiel français peut s'appliquer à toutes sortes de produits. Le produit doit répondre à un cahier des charges qui prend en considération son cycle de vie complet.

L'écolabel est commun à tous les pays de l'Union Européenne. Il concerne certaines familles de produits (produits d'entretien, lessive mais aussi l'immobilier de loisir). Le produit doit répondre à un cahier des charges qui prend en considération son cycle de vie complet, et une aptitude à l'usage au moins équivalente à celles d'autres produits similaires. Les catégories de produits portant l'Écolabel Européen sont différentes de celles portant le label NF Environnement.

COTATION IMMOÉ : de A à D (E et F éliminatoires)

Sur la prise de conscience de nos partenaires du texte ci-dessus, sur leurs implications générales par rapport à la cotation IMMOÉ et sur la diffusion des informations verte en règle générale.

Amicalement Vert !
Géraud CORNILLON

Retrouvez l'ensemble des éléments nécessaires à la réservation sur :

www.immoe.fr
- accès membres
- contact@immoe.fr



Groupe **TERRÉSENS**
Commercialisation **IMMOÉ**

SAS au capital de 400 000€ - RCS Lyon 501 580 211

5 place Edgar Quinet - 69006 Lyon
Tel : 33 (0)4 72 14 07 14 - Fax : 33 (0)4 78 24 65 61
www.terresens.com - www.immoe.fr

contact@immoe.fr



 **N°Vert 0 800 880 880**